

<http://circ-dieppe-ouest.spip.ac-rouen.fr/?Compte-rendu-de-la-reunion-administrative-du-3-juillet-2018>



Compte-rendu de la réunion administrative Natation du 3 juillet 2018

- ENSEIGNANTS

- E.P.S.

-

Date de mise en ligne : jeudi 5 juillet 2018



Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Sommaire

- [Bilan de l'année en cours](#)
- [Rappel des textes de cadrage](#)
- [Modalités de mise en oeuvre](#)

Réunion administrative NATATION
- 03/07/2018 -

Bilan de l'année en cours

- Aucun problème n'a été signalé lors de la réunion.
J'ai rappelé que les CE1 de l'école Ferry avaient eu des soucis de vestiaires avec le collège en début d'année et M. Dufour a rappelé qu'il avait arrangé cela avec les professeurs de collège concernés.
- L'Enquête Natation est à nouveau active et doit être complétée en se connectant à cette adresse :
<http://www-annexe.ia76.ac-rouen.fr/...>
- Fiche individuelle de suivi Â« NATATION SCOLAIRE Â» est à compléter pour tous les élèves qui ont eu natation cette année. Cette fiche doit être ouverte lors de l'année de la première séance de natation scolaire et suit l'élève pendant toute sa scolarité au Primaire. Elle est ensuite transmise au collège.

Fiche Individuelle de Suivi Natation

Rappel des textes de cadrage

La note de service départementale concernant l'enseignement de la natation scolaire dans le premier degré du 20 avril 2018 cadre l'enseignement de la Natation scolaire.

Note Départementale Natation du 20/04/2018

- Attendus de fin de Cycles :
 - Cycle 1 : Se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés
 - Cycle 2 : Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres et après un temps d'immersion.
 - Cycle 3 : Valider l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015
- L'ASSN : L'Attestation Scolaire Â« Savoir Nager Â»

ASSN



- Le Certificat d'aisance aquatique nécessaire pour la pratique de la voile par exemple.



Certificat d'Aisance Aquatique

Modalités de mise en oeuvre

- Rédaction du projet Natation : les enseignants utilisent le même cadre pour la rédaction du projet.

Projet natation Élémentaire

Projet Natation Maternelle

- Rencontre et signature des projets par le MNS
 - Pour les piscines municipales :
Les enseignants des écoles de Dieppe qui ont leurs séances de natation dès septembre, les projets sont envoyés au service des sports (mail) ou déposés dans les piscines de référence avant le 7 septembre. L'équipe des MNS se déplacera les 10 et 11 septembre 2018 dans les écoles de Dieppe.
Pour les enseignants hors Dieppe qui ont leurs séances de natation dès septembre, vous devez vous rendre dans la piscine de référence pour faire viser votre projet par le MNS puis envoyer ce projet en circonscription pour avis de l'IEN avant le début de l'activité.
 - Pour la piscine des Bains :
Pour les enseignants qui ont leurs séances de natation dès septembre, vous devez vous rendre dans la piscine des Bains pour faire viser votre projet par le MNS puis envoyer ce projet visé en circonscription pour avis de l'IEN avant le début de l'activité.
- Durée et nombre de séances :
 - Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau : la durée est maintenue à 30 minutes effectives dans l'eau pour toutes les séances.
 - Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique.
Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré.
Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle.
 - Préconisation 1 : CP, CM1 et CM2
Préconisation 2 : CE1
Préconisation 3 GS et CE2

- Taux d'encadrement :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe. Il est possible de regrouper deux

Compte-rendu de la réunion administrative Natation du 3 juillet 2018

classes de CP ou de CE1 dédoublées afin de constituer un groupe classe n'excédant pas 30 élèves. Dans ce cas, l'encadrement sera assuré par trois personnes, deux professeurs des écoles et une personne agréée par les services de la DSDEN76.

- Les intervenants :
 - Bénévoles Non agréés : uniquement pour l'encadrement de la vie collective (dans les vestiaires, les transports...). Autorisés par le directeur mais n'interviennent pas dans une activité d'enseignement.
 - Bénévoles agréés : Les directeurs d'école, après avoir autorisé l'intervention des bénévoles, sollicitent leur agrément auprès du conseiller pédagogique en charge du dossier Éducation Physique et Sportive de leur circonscription. Cet agrément est délivré par DSDEN 76, après vérification des compétences des bénévoles (test de capacités physiques et participation à une réunion d'information/formation), sous réserve de répondre aux critères d'honorabilité.
 - Les sessions d'agréments :
 - À la rentrée :
Jeudi 13 septembre 2018 de 16h30 à 18h30
 - Fin décembre :
Jeudi 20 décembre 2018
 - Fin Juin 2019 pour préparer la rentrée 2019
(date à préciser)

Les directrices et directeurs envoient avant la session au CPC-EPS **une fiche individuelle** pour identifier les parents qui vont passer les tests et assister à la réunion d'information.

Attention, il ne faut plus utiliser l'ancienne fiche-école d'identification : les directeurs doivent remplir la nouvelle fiche ci-dessous, une par intervenant bénévole (nouvelle procédure mise en place dès septembre 2018).



Bordereau d'agrément individuel - Natation

- - La réunion d'information :
Pour les enseignants nouvellement arrivés sur la circonscription ou n'ayant jamais pratiqué la Natation scolaire aura lieu le **jeudi 6 septembre 2018**, en circonscription.